VILLE DE SAINT-JÉRÔME

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur
Règlement numéro 0280-173

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le soussigné donne avis public qu'à la séance ordinaire du 16 septembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement portant le numéro **0280-173, modifiant le Règlement 0280-000 concernant la circulation et le stationnement**.

Ce règlement entre en vigueur aujourd'hui, jour de sa publication, et toute personne intéressée peut le consulter au bas du présent avis ainsi qu'au bureau de la soussignée situé au 300, rue Parent, à Saint-Jérôme.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 19 septembre 2025.

Le greffier adjoint de la Ville,

Simon vincent

SIMON VINCENT, avocat

Pour toute information :
Service du greffe et des affaires juridiques
450-436-1512, poste 3757